

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2024

FLÉCHER L'ÉPARGNE NON CENTRALISÉE VERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE
LA DÉFENSE NATIONALE - (N° 2094)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF4

présenté par

M. Sansu, M. Tellier, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel et
M. William

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, le groupe GDR s'oppose à l'utilisation de la partie non-centralisée des
encours de livret d'épargne réglementée (environ 35 % de l'encours total) au financement de
l'industrie de guerre.

Aujourd'hui, ces encours non-centralisés participent au financement de projets contribuant à la
transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Ce choix résulte d'une réalité
économique simple : le marché bancaire n'offre pas de financement à ces projets qui s'inscrivent
sur le temps long et dont la rentabilité est faible ou incertaine.
Cette justification a d'ailleurs été rappelé par la Cour des comptes dans un rapport de 2022.
Contrairement à ces projets, les projets industriels militaire ne souffrent pas d'un problème de
rentabilité inhérent à leur nature.

Il ne semble donc pas opportun d'opérer une telle modification, qui conduirait, de fait, à réduire le
financement des projets contribuant à la transition écologique, alors que celui-ci s'avère toujours
insuffisant. Comme le rappelait le rapport de la Cours des Comptes, une extension de l'usage des
encours fait courir le risque d'un « saupoudrage » de financement.

Enfin, un tel fléchage éloignerait les livrets de leur objectif initial, notamment concernant le livret
développement durable et solidaire (LDDS).